

# Formation aux risques de travail en hauteur

## Objectifs

- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur

### Public Visé

Toute personne appelée dans l'exercice de sa profession, à procéder d'une façon permanente ou occasionnel à des travaux en hauteur. Reconnaissance de l'aptitude aux travaux en hauteur par la médecine du travail.

### Pré Requis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.
- Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable :

- D'identifier et d'évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.
- Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collectives et individuelle).
- D'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI).

## Méthodes et moyens pédagogiques

### Théorie :

- Projections et équipements pédagogiques.

### Pratique :

- Exercices pratiques en condition réelle
- Mise en situation des participants sur des vérifications.

### Responsable Pédagogique :

- Mehdi BENTOUMI
- bentoumi-mehdi@ofsp.fr
- 0602727314

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur-expert en travail en hauteur qualifié par notre processus.

## Parcours pédagogique

### THEORIE :

- Travaux en hauteur en sécurité (accidents et prévention, contexte réglementaire et responsabilité)
- Caractéristiques des moyens de protection collective (moyens fixes et mobiles, appareils d'élévation de personne, le balisage et la signalisation)
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle (classes d'ancrages, casques, antichute et supports d'assurage, absorbeurs d'énergie, harnais et accessoire de liaison, pratique des noeuds sur corde).
- Choix d'un dispositif de protection individuelle (étude des risques, accrochage du harnais, facteur de choix du dispositif de protection, conséquence d'une chute, vérification et autocontrôle).
- Réglementation (normes, décrets, directives)

### PRATIQUE :

- Le formateur s'adapte au cas par cas à chaque situation de travail.
- La formation s'effectue sur le site et avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires :
  - Exercices pratique d'intervention en hauteur
- Elaboration de la méthodologie permettant l'utilisation de la bonne liaison anti-chute et du bon système de préhension.

La formation Travail en hauteur permet aux personnels travaillant en hauteur de se sécuriser dans le cadre de la protection individuelle.

## Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation de chaque candidat sur l'ensemble des exercices proposée.  
Après examen : une attestation de formation est envoyée à l'entreprise à la suite du stage.

## Modalités d'Accessibilité

Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

### Durée

**7.00** Heures **1** Jour De 2 à 10 Personnes

**3.5** Heures **1/2** Jour

### Effectif

OFSP - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 84010192401